



ASSOCIATION 1001 FONTAINES

19 rue Martel
75010 PARS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

Sommaire

- ✓ Rapport sur les comptes annuels
- ✓ Comptes annuels
- ✓ Rapport spécial sur les conventions réglementées

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

19 rue Martel
75010 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 1001 FONTAINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note page 11 de l'annexe des comptes annuels concernant la durée de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux sociétaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours,
Le 3 mars 2020

Le Commissaire aux comptes
AJILEC
Frédéric BRUNAUT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 18			Exercice N-1 30/06/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	5 266	2 968	2 298	2 189	109	5.00
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	143 545	21 100	122 445	122 445			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	524		524	524			
Total I	149 335	24 068	125 267	125 158	109	0.09	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	7 977		7 977	81 383	73 406	90.20
	Autres créances	188 069		188 069	171 050	17 019	9.95
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	467 081		467 081	676 238	209 157	30.93	
Charges constatées d'avance (3)	317		317		317		
Total III	663 445		663 445	928 672	265 227	28.56	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	812 780	24 068	788 712	1 053 830	265 117	25.16	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	18	30/06/2018	12	Euros	%		
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres								
	Fonds associatifs sans droit de reprise								
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves :								
	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau			279 459	32 833	246 627	751.16		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			243 350	246 627	3 276-	1.33-		
	Autres fonds associatifs								
	Fonds associatifs avec droit de reprise :								
	Apports								
Legs et donations									
Résultats sous contrôle de tiers financeurs									
Ecarts de réévaluation									
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables									
Provisions réglementées									
Droit des propriétaires									
Total I			522 809	279 459	243 350	87.08			
	Comptes de liaison								
	Total II								
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques								
	Provisions pour charges								
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement								
	Fonds dédiés sur autres ressources								
	Total III								
DETTES (1)	Emprunts obligataires								
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)								
	Emprunts et dettes financières divers			644	130	514	395.56		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			49 174	2 324	46 849	NS		
	Dettes fiscales et sociales			12 085	21 194	9 109-	42.98-		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes								
Instrument de trésorerie									
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance			204 000	750 722	546 722-	72.83-		
	Total IV			265 903	774 371	508 468-	65.66-		
	Ecarts de conversion passif (V)								
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			788 712	1 053 830	265 117-	25.16-		

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

61 903 23 648

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	18	30/06/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services		239 264		180 390	58 874	32.64
Production stockée Production immobilisée						
Subventions d'exploitation		3 384 368		2 256 112	1 128 256	50.01
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations		1 227			1 227	
Autres produits		29 102		78 189	49 088	62.78
Total I		3 653 960		2 514 691	1 139 269	45.30
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		2 842 677		1 849 644	993 032	53.69
Impôts, taxes et versements assimilés		2 693		10 694	8 001	74.82
Salaires et traitements		387 479		289 769	97 710	33.72
Charges sociales		173 514		119 496	54 018	45.21
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		1 812		1 267	544	42.93
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)		2 743		8	2 735	NS
Total II		3 410 916		2 270 879	1 140 037	50.20
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		243 044		243 812	768	0.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	18	30/06/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations		456		660	204	30.94
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés				2 786	2 786	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		456		3 447	2 991	86.77
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)		456		3 447	2 991	86.77
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		243 500		247 259	3 759	1.52
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8			8	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		8			8	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				479	479	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				479	479	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		8		479	488	101.73
Impôts sur les bénéfices (IX)		158		153	5	3.27
Total des produits (I+III+V+VII)		3 654 424		2 518 138	1 136 287	45.12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		3 411 074		2 271 511	1 139 563	50.17
Solde intermédiaire		243 350		246 627	3 276	1.33
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		243 350		246 627	3 276	1.33

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 0 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 653 960.10 Euros et dégageant un excédent de 243 350 Euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, couvrant la période du 01/07/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement 99-01 et 99-03 du CRC,
- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs. Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
 - prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément à l'article 8 de l'Ordonnance du 28 juillet 2005, et à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2006, le Compte d'emploi des ressources (CER) est inclus dans l'annexe aux comptes annuels, et, à ce titre, entre de droit dans le cadre de la certification par notre Commissaire aux Comptes. Le CER a été établi selon le modèle homologué par le CNC (CRC du 7 mai 2008, arrêté du 11/12/2008).

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 345		10 317
TOTAL	3 345		10 317
Autres participations	143 545		
Prêts, autres immobilisations financières	524		
TOTAL	144 069		
TOTAL GENERAL	147 414		10 317

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 396	5 266	5 266
TOTAL		8 396	5 266	5 266
Autres participations			143 545	143 545
Prêts, autres immobilisations financières			524	524
TOTAL			144 069	144 069
TOTAL GENERAL		8 396	149 335	149 335

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 156	7 158	5 346	2 968
TOTAL	1 156	7 158	5 346	2 968
TOTAL GENERAL	1 156	7 158	5 346	2 968

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	7 158				
TOTAL	7 158				
TOTAL GENERAL	7 158				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	32 833		493 253	246 627	279 459
RESULTAT DE L'EXERCICE	246 627	3 276		0	243 350
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	279 459	3 276	493 253	246 627	522 809

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	21 100				21 100
TOTAL	21 100				21 100
TOTAL GENERAL	21 100				21 100

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	524	0	524
Autres créances clients	7 977	7 977	
Débiteurs divers	188 069	188 069	
Charges constatées d'avance	317	317	
TOTAL	196 888	196 364	524

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	49 174	49 174		
Personnel et comptes rattachés	6 970	6 970		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 395	3 395		
Autres impôts taxes et assimilés	1 721	1 721		
Groupe et associés	644	644		
Produits constatés d'avance	204 000	204 000		
TOTAL	265 903	265 903		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel & Outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	12 085
Total	12 085

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	317
Total	317
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	204 000
Total	204 000

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PCA DONS FONDATIONS	40 000		
PCA DANONE ITM	164 000		
Total	204 000		

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Créances et dettes en monnaies étrangères :

Elles sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisée, les différences de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires, en attente de régularisation ultérieure.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
MANIFESTATIONS SPORTIVES	45 500
SUBVENTIONS PUBLIQUES	829 225
DONS PARRAINAGES	116 696
DONS FONDATIONS	1 753 931
DONS DIVERS	630 722
DONS INTERNET	8 294
Total	3 384 368

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 720 euros au titre du contrôle légal des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- UV + SOLAIRE	214 479	55.98	67 326
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

ASSOCIATION 1001 FONTAINES

Association loi 1901

19 rue Martel
75010 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-15 du code de commerce.

A Tours,
Le 3 Mars 2020
Le Commissaire aux comptes
Cabinet Ajilec
Représenté par Frédéric BRUNAUT

